



## Cotisations annuelles 2024

Trésorier : M. Jean-Paul VAUDRY  
5 Chemin du Priegel  
68240 SIGOLSHEIM  
[jean-paul.vaudry@outlook.fr](mailto:jean-paul.vaudry@outlook.fr)

Nom :		Adresse :			Type, n° et conducteur du véhicule n° 1							
Tél privé :		Tél prof. et/ou portable :			Type, n° et conducteur du véhicule n° 2							
Nom	Prénom	Né(e) le	à	Profession + Email	Type et immatriculation et rating du bateau	Cotisation				Licence FFV		Total (€)
						Famille	Couple	Adulte	Jeune	Adulte	Jeune < 18 ans	
						220,00 €	190,00 €	150,00 €	65,00 €	68,00 €	32,00 €	
Emplacement bateau										76,00 €		
Emplacement planche ou canoë										30,00 €		
Clef d'accès (versement unique lors du dépôt de votre embarcation)										50,00 €		
<b>Montant TOTAL</b>												

L'adhésion au C.N.R. de Colmar est annuelle : 1er janvier au 31 décembre. **Pour être membre, il suffit d'être à jour de sa cotisation et d'être titulaire de la licence club annuelle en cours de la F.F.V.**

L'adhésion au club implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur. La cotisation donne droit à l'utilisation des installations du club pour chaque membre licencié.

La souscription de votre licence FFVoile, donc de votre assurance garantissant votre responsabilité civile lors des navigations, ne deviendra effective que lorsque vous aurez reçu un courriel de la Fédération Française de Voile vous le confirmant.

Si au cours de la saison, un membre désire faire profiter des aménagements de la base nautique à ses amis, il doit signaler leur présence et régler une cotisation journalière " invité " de 15,50€ par personne au permanent de la base (coût de la licence FFV temporaire 1 jour).

Le C.N.R. de Colmar a souscrit au profit de ses membres pour toutes les activités à la base du Geiskopf, une assurance responsabilité civile/dommages corporels comportant notamment et conformément à la Loi du 17.07.1984 des garanties pertes de revenus, rente d'invalidité, capital décès. La cotisation annuelle inclut ces assurances dont le texte et les montants garantis sont à votre disposition au Secrétariat.

Nous vous informons qu'il vous est possible de souscrire à des garanties plus élevées moyennant un surcoût fonction de la formule retenue. ( Les formulaires de souscription précisant les différentes garanties sont à votre disposition auprès du secrétariat du C.N.R.C.)

**L'adhérent s'engage à renvoyer signé, au secrétariat du club, pour lui et les membres de sa famille, le bulletin de souscription aux assurances complémentaires de M.M.A. qui lui sera transmis par la Fédération Française de Voile au moment de la délivrance de sa licence.**

Je règle le montant total par chèque bancaire (ou chèques vacances) à l'ordre du Club Nautique du Rhin de Colmar ou par virement interbancaire sur le compte à la CCM de Ste Croix en Plaine.

IBAN : **FR76 1027 8032 1100 0207 3150 166** BIC : **CMCIFR2A** et j'adresse 1 exemplaire de la présente fiche par courrier au trésorier à l'adresse ci-dessus.

Je soussigné :

DATE:

SIGNATURE \* :

(\* faire précéder de la mention manuscrite " Lu et approuvé ")